



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1788 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 16 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1788 intitulé : « **Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** ».

Ce projet de règlement vise à assurer le bon état des logements et des immeubles sur le territoire de la Ville en y prévoyant des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives ainsi que des dispositions relatives à la salubrité et à la sécurité, à l'occupation et à l'entretien d'un bâtiment et de ses composantes.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 13 janvier 2025 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement et l'illustration des zones visées par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, sauf du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025 (l'hôtel de ville sera fermé).

Ville de Bécancour, le 17 décembre 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville